





Programme	<h1 style="text-align: center;">Travaux d'amélioration de l'ancienne gendarmerie</h1> <h2 style="text-align: center;">Rue Sainte Geneviève - 76910 Criel sur Mer</h2>	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE CRIEL SUR MER Manoir de Briançon 76910 Criel sur Mer	Téléphone : 02 35 50 51 20 Télécopie : 02 35 50 22 37 Courriel : mairie@criel-sur-mer.fr
Assistant maître d'ouvrage		
		<h2 style="margin: 0;">CDPGF</h2> <p style="margin: 0;">Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</p> <h3 style="margin: 0;">LOT N°04 :</h3> <h2 style="margin: 0;">PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS ET MURaux</h2>
Phase	ESQ – APS – APD – PRO – <u>DCE</u> – ACT – DET – AOR	
Indice	G – F – E – D – C – B – Mise à jour coordonnées A – Document initial	Date 05/09/2017 01/09/2017
Architecte	A4 Architectes 24, rue Sœur Sainte Fideline 76260 Eu	 Téléphone : 02 35 86 11 90 Télécopie : 02 35 50 99 82 Courriel : accueil@a4architectes.com
BET Economiste	ECLA 220, rue de Menhecourt 80100 Abbeville	 Téléphone : 03 60 26 06 56 Courriel : ecla@sfr.fr

 n° 17-143

CDPGF

Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

L'entrepreneur présentera, obligatoirement, sa décomposition de prix global et forfaitaire suivant le cadre ci-après.

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités par type d'ouvrage selon un mode de métré défini et précisé dans chaque article. Les quantités du cadre seront obligatoirement complétées, vérifiées et contrôlées par les soumissionnaires ; elles n'engagent en rien la responsabilité du maître d'œuvre.

En sa qualité de professionnel du bâtiment, ce cadre sera obligatoirement complété des mètres réalisés par l'entrepreneur (Dans l'ordre demandé par le maître d'œuvre). L'entrepreneur est responsable du quantitatif qu'il annonce. Il doit rectifier toute erreur ou omission qu'il détecte.

Tous les prix unitaires seront renseignés.

L'entrepreneur pourra compléter le présent cadre de tout article qu'il jugera nécessaire d'ajouter, et ce pour que son offre soit conforme à la forme du marché. Ces articles seront ajoutés en fin de bordereau.

Les colonnes :

U	Unité
Qt. Entreprise	Quantité de l'entreprise
P.U. en €	Prix Unitaire en Euros
P.T. en €	Prix Total en Euros (Qt. X P.U.)

Les unités :

ml	Mètre linéaire
m ²	Mètre carré
m ³	Mètre cube
kg	Kilogramme
T	Tonne (= 1 000 kg)
u	Unité
ens.	Ensemble
sem.	Semaines
forf.	Forfait (Pour une prestation forfaitaire)
PM	Pour mémoire

devront être remplies **sans omission**.

Chaque ouvrage devra faire l'objet d'une ligne de bordereau.

Les quantités d'ouvrages indiqués au CDPGF seront toujours mesurées en « œuvre » ou en dimension « de vue » et s'entendent nettes sans majoration pour coupes, chutes, pertes, déchets, foisonnements, recouvrements, supportages, etc. L'entrepreneur devra tenir compte dans ses prix unitaires de toutes les sujétions de coupes, chutes, pertes, déchets, foisonnements, recouvrements, fatigue ou usure de l'outillage, déterminant des dimensions supérieures aux dimensions nominales, et de l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène, d'échafaudages, de sujétions d'exécution et autres... suivant documents joints au dossier de consultation des entreprises et réglementation en vigueur.

L'entrepreneur, en sa qualité de professionnel du bâtiment, devra compléter, les quantités d'ouvrages prévues au Cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire (CDPGF) du dossier d'appel d'offres. Les quantités portées sur son offre seront considérées comme établies sous sa seule responsabilité. L'entreprise signalera clairement les modifications effectuées, au maître d'œuvre, dans un courrier qu'il joindra à son DPGF.

Les prix comprendront toutes les prestations et sujétions indiquées dans le descriptif et autres pièces du marché, y compris la fourniture et la pose avec tous ses accessoires, sauf exceptions précisées dans le descriptif. Chaque article quantitatif comprend implicitement l'ensemble des sujétions d'exécution nécessaires à la réalisation complète de la prescription autant sur le plan technique que sur le plan quantitatif conformément aux plans.

Les prescriptions techniques détaillées concernant la mise en œuvre étant décrites dans le CCTP aux postes correspondants, le soumissionnaire a l'obligation de s'y reporter et de tenir compte des ouvrages accessoires mentionnés pour l'établissement de son offre. Les prix comprendront toutes les prestations et sujétions indiquées dans le descriptif et autres pièces du marché, y compris la fourniture et la pose avec tous ses accessoires, la main d'œuvre et toutes les sujétions de manutention et de mise en œuvre incluses.

Les offres qui ne correspondraient pas aux conditions précitées pourraient être frappées de nullité.

CDPGF LOT N°04 : PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX

n°	Libellé	U	Qt. Entreprise	P.U. en €	P.T. en €
A	Dispositions générales				
	<p><i>Conformément aux dispositions générales du CCTP, aux stipulations du CCAP et des généralités communes du CCTP, l'entreprise devra prévoir les prestations suivantes (liste non exhaustive et non limitative) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Dossier d'exécution des ouvrages (Etudes, plans...)</i> <i>Installations de chantier</i> <i>Préparation - Approvisionnement</i> <i>Manutention - Echafaudage</i> <i>Protections individuelles et collectives</i> <i>Protection et sauvegarde des existants</i> <i>Réception des supports</i> <i>Implantation des ouvrages</i> <i>Frais divers (prorata, démarches et autorisations, ...)</i> <i>Echantillons - Prototypes</i> <i>Essais - Contrôles</i> <i>Nettoyage - Evacuation des déchets</i> <i>Parfais achèvement - Garanties</i> <i>Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)</i> <i>Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO)</i> <i>Divers :</i> 	<p>forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf. forf.</p>			
B	Description des ouvrages				
B.1.	<u>Installations de chantier</u>				
	<i>Pour l'ensemble de l'opération</i>		forf.		
B.2.	<u>Description des ouvrages de peinture intérieure</u>				
B.2.1.	Travaux préparatoires spécifiques				
B.2.1.1.	Travaux de dépose		forf.		
B.2.1.2.	Travaux préparatoires pour anciens fonds peints, tapissés, enduits				
	> <i>Sur surfaces anciennement peints</i>		m ²		
	> <i>Sur surfaces anciennement tapissées</i>		m ²		
	> <i>Sur surfaces anciennement enduites</i>		m ²		
B.2.2.	Peinture sur plafonds				
B.2.2.1.	Finition B, aspect mat		m ²		
B.2.2.2.	Finition B, aspect satiné		m ²		

CDPGF LOT N°04 : PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX

Page 4/5

n°	Libellé	U	Qt. Entreprise	P.U. en €	P.T. en €
B.2.3.	Peinture sur élévations				
B.2.3.1.	Finition B, aspect satiné	m ²			
B.2.4.	Peinture sur subjectiles bois et dérivés - Finition B, aspect satiné	m ²			
B.2.5.	Peinture sur subjectiles métalliques - Finition B, aspect satiné				
	> Sur canalisations de plomberie et/ou de chauffage en apparents	forf.			
	> Sur les garde-corps métalliques	m ²			
B.2.6.	Peinture sur autres subjectiles : PVC, matériaux composites, stratifiés, ...				
	> Sur canalisations des eaux usées-eaux vannes et eaux pluviales	forf.			
B.3.	<u>Description des ouvrages annexes</u>				
B.3.1.	Réfection des revêtements de sol				
B.3.1.1.	Réfection emmarchement	forf.			
B.3.1.2.	Réfection sols carrelage	forf.			
B.3.1.3.	Réfection sol souples	forf.			
B.3.1.4.	Tapis essuie-pieds				
B.3.1.4.1.	Tapis essuie pieds coco Dimensions suivant plans (environ ~ 1.00 x 0.80 m) à vérifier par l'entreprise par un relevé sur site.	ens.			
B.3.1.4.2.	Tapis essuie pieds rigide intérieur Dimensions suivant plans (environ ~ 2.60 x 0.80 m) à vérifier par l'entreprise par un relevé sur site.	ens.			
B.3.1.5.	Barres de seuil	ml			
B.3.2.	Remplacement de revêtements muraux en carrelage				
	Dépose de carrelages muraux	m ²			
	Fourniture et pose de carrelage neuf	m ²			
B.3.3.	Réfection des joints de liaison carrelage équipement plomberie				
	Logement n°1	forf.			
	Logement n°2	forf.			
	Logement n°3	forf.			
	Logement n°4	forf.			

CDPGF LOT N°04 : PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX

n°	Libellé	U	Qt. Entreprise	P.U. en €	P.T. en €
B.3.4.	Nettoyage de fin de travaux <i>Logement n°1</i> <i>Logement n°2</i> <i>Logement n°3</i> <i>Logement n°4</i> <i>Parties communes</i>	forf.			
TOTAL en € H.T. :					
TVA (sous réserve de l'accord des services fiscaux) : 10,00% en € :					
TOTAL en € T.T.C. :					

Fait à

Le

L'entrepreneur (Cachet et signature) :